

Q & R – BRIGADE DES BACS 2026

LISTE DE QUESTIONS POTENTIELLES SUITE À L'ANNONCE DE LA BRIGADE ET ÉLÉMENTS DE RÉPONSES SUGGÉRÉS.

1. Pourquoi la municipalité met en place la Brigade des bacs ?

La Brigade des bacs est mise en place pour mieux comprendre les habitudes de tri sur notre territoire. L'objectif n'est pas de prendre qui que ce soit en faute, mais de voir si certaines consignes sont bien comprises — et si ce n'est pas le cas, d'ajuster nos façons d'accompagner les citoyens.

Les évaluations permettent également de compiler des données précieuses sur les habitudes de tri, ce qui aide la municipalité à cibler ses efforts et à mieux orienter ses communications et ses initiatives futures.

Un meilleur tri à la source, ça bénéficie à tout le monde. Plus les matières sont disposées de la bonne façon, moins il y en a qui finissent à l'enfouissement. Derrière chaque bac bien trié, il y a de la matière qui sera transformée et valorisée plutôt qu'enfouie.

2. Pourquoi ma ville participe alors que ce n'est pas toutes les villes au Québec ?

La Brigade des bacs est une initiative offerte aux municipalités membres de Tricentris. C'est notre municipalité qui a choisi d'y participer, de façon volontaire, dans le cadre de ses efforts pour améliorer la qualité du tri sur son territoire.

Avec la modernisation de la collecte sélective entrée en vigueur en janvier 2025, les municipalités sont tenues de mettre en place des initiatives visant à réduire la contamination dans les bacs. La Brigade des bacs est l'une des options disponibles pour y répondre — une approche d'accompagnement et d'éducation plutôt que de sanctions.

En faisant affaire avec Tricentris, notre municipalité peut également recevoir des montants issus du programme S'investir pour des communautés durables, qui permet de financer des projets de développement durable sur notre territoire. La qualité du tri de nos citoyens contribue directement à ces retombées pour notre communauté.

3. Qui sont les membres de la Brigade des bacs ?

Les membres de la Brigade des bacs sont principalement des étudiants en emploi saisonnier, formés par Tricentris pour évaluer le contenu des bacs de récupération et de compost. Ils sillonnent les rues les jours de collecte, toujours en équipe de deux — l'un procède à l'évaluation et remplit l'affichette de porte, l'autre documente l'évaluation par une photo du bac.

Vous les reconnaîtrez facilement à leur uniforme vert lime. N'hésitez pas à les saluer si vous les croisez dans votre rue!

4. Combien de temps durera le projet ?

La Brigade des bacs est active pendant la saison estivale, soit de la mi-juin à la fin août, pour une période de 8 à 10 semaines. Les membres de la Brigade passeront dans les rues de la municipalité les jours de collecte durant cette période.

5. Comment se déroule une évaluation de bac ?

Une évaluation de bac est simple et rapide. Les membres de la Brigade procèdent toujours de la même façon :

- ✓ Les membres de la Brigade ouvrent le couvercle et observent ce qui est visible — pas question de mettre les mains dans le bac !
- ✓ L'un d'eux remplit l'affichette de porte selon ce qui a été observé.
- ✓ Une photo du bac est prise pour documenter l'évaluation et s'assurer que les conseils donnés correspondent bien à ce qui a été observé.
- ✓ L'affichette est déposée à votre porte.

C'est tout. Rapide, respectueux, et fait dans un seul but : que les bonnes matières se retrouvent au bon endroit.

6. Est-ce que tous les bacs seront évalués ?

Les membres de la Brigade des bacs évaluent seulement les bacs déposés en bordure de rue les jours de collecte. Les bacs qui sont demeurés sur les terrains, et qui ne seront donc pas collectés cette journée, ne seront pas évalués.

La Brigade cherche à couvrir un maximum de territoire au cours de la période estivale. Si votre bac est évalué, ce sera vraisemblablement une seule fois.

7. Est-ce que la Brigade des bacs a le droit de regarder dans mes bacs ?

Les bacs déposés en bordure de rue pour la collecte sont accessibles depuis la voie publique. En les déposant en bordure de rue, ils ne se trouvent plus sur un terrain privé. Les membres de la Brigade n'ont donc pas à s'aventurer sur les propriétés privées pour procéder à leur évaluation.

Les bacs demeurés sur les terrains privés, et qui ne seront donc pas collectés cette journée, ne seront pas évalués.

8. Est-ce que les membres de la Brigade fouillent dans mes bacs ?

Non. Les membres de la Brigade ont la consigne de ne rien toucher et de ne rien déplacer. Ils observent uniquement ce qui est visible à l'ouverture du couvercle — sans mettre les mains dans le bac et sans fouiller.

9. Qu'est-ce qui arrive si mon bac contient des erreurs de tri ?

Si des erreurs de tri sont détectées, les membres de la Brigade laissent une affichette de porte avec quelques conseils pratiques pour mieux s'y retrouver la prochaine fois. C'est tout — pas d'amende, pas de contravention, pas de pénalité.

Le tri, ça s'apprend, et la Brigade est là pour accompagner les citoyens, pas pour les juger.

10. Est-ce qu'il y a des amendes ou des pénalités ?

Non. La Brigade des bacs est une initiative de sensibilisation et d'information. Il n'y a aucune amende, aucune contravention et aucune pénalité associée à la démarche. Si des erreurs de tri sont détectées, les citoyens reçoivent simplement une affichette de porte avec des conseils pratiques.

11. Pourquoi une photo est-elle prise ?

Une photo du bac est prise par les membres de la Brigade pour documenter chaque évaluation. Elle permet de s'assurer que les conseils donnés dans l'affichette de porte correspondent bien à ce qui a été observé. Il s'agit d'un outil de rigueur interne — les photos ne sont pas diffusées publiquement.

12. Quelles sont les consignes de tri ?

La règle d'or du bac de récupération : on y met uniquement des contenants, des emballages et des imprimés — vides et déposés louses. Une chaise de patio en plastique, par exemple, n'a pas sa place dans le bac, même si elle est en plastique, puisqu'elle n'est ni un contenant, ni un emballage, ni un imprimé.

Depuis le 1er janvier 2025, tous les contenants de plastique sont acceptés, peu importe leur numéro. Il n'est plus nécessaire de chercher le petit chiffre sous le contenant. Font exception à cette règle les contenants et emballages dégradables ou compostables, ainsi que les contenants aérosol et la styromousse de protection qui se défait en billes — ces éléments ne vont pas dans le bac.

Les contenants n'ont pas besoin d'être lavés — il suffit qu'ils soient bien vides. Un bon coup de spatule fait généralement l'affaire.

Les matières doivent être déposées louses dans le bac, pêle-mêle. Les boîtes de carton gagnent à être défaites et pliées pour économiser de l'espace. Le papier déchiqueté, lui, doit être mis dans un sac de plastique transparent noué avant d'être déposé dans le bac.

Pour les bouchons : on laisse ceux de 5 cm et moins sur les contenants, et on retire ceux qui sont plus grands que 5 cm. Pour les contenants visés par la consigne, ils doivent être retournés via consignation.ca plutôt que déposés dans le bac.

Quelques éléments à ne jamais mettre dans le bac : les matières dangereuses, les objets longs et filiformes comme les boyaux d'arrosage ou les rallonges électriques, et les déchets de toute sorte. Les matières organiques vont dans le bac de compost, les matières recyclables dans le bac de récupération, et les déchets à la poubelle.

Finalement, pensez à bien fermer le couvercle de votre bac pour protéger vos matières des intempéries !

13. Est-ce que les nouvelles matières acceptées dans mon bac depuis janvier 2025 sont vraiment recyclées ?

C'est une bonne question, et la réponse honnête est : pas toujours immédiatement. Les débouchés pour certaines matières nouvellement acceptées ne se développent pas du jour au lendemain. Certains recycleurs acceptent maintenant un plus grand éventail de matières, mais d'autres n'ont pas encore de débouchés stables au Québec ou au Canada. Dans l'intervalle, ces matières sont caractérisées et comptabilisées, et Éco Entreprises Québec travaille activement à développer des débouchés locaux.

Mettre ces matières dans le bac a tout de même du sens, et voici pourquoi. Cela crée un effet d'échelle qui permet d'accumuler des volumes suffisants pour attirer des recycleurs potentiels. Cela stimule l'innovation et le développement de nouveaux marchés. Et cela simplifie les consignes pour tout le monde.

Nous sommes en période de transition. Mettre les bonnes matières au bac aujourd'hui, c'est investir dans l'économie circulaire de demain — et c'est exactement comme ça que se développent de nouvelles filières de recyclage. En suivant les nouvelles consignes, vous contribuez à cette transformation.